

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Présents : M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes LAMAZERE, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à M. BOUNINE), M. ARENAS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes FOURQUET (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE)

Secrétaire de séance : Mme LAMAZERE

23 – 37 - FÊTES D'ORTHEZ 2023 - INFIRMERIE DES ARÈNES – CONVENTION AVEC L'HÔPITAL DE DAX – CÔTE D'ARGENT ET LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Rapport présenté par Monsieur GROUSSET, maire-adjoint :

Vu le règlement taurin municipal (articles 11 à 17 / « Des infirmeries »),

Considérant que l'organisation d'une infirmerie dans un local situé aux Arènes du Pesqué à l'occasion de la journée taurine du 23 juillet 2023 doit faire l'objet d'une convention avec l'Hôpital de Dax – Côte d'Argent et la Croix Rouge Française,

Considérant que les termes de cette convention ont été négociés avec l'Hôpital de Dax – Côte d'Argent et la Croix Rouge d'Orthez pour la journée taurine 2023,

Considérant le projet de convention annexé à cette présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Hôpital de Dax - Côte d'Argent et la Croix Rouge Française.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 avril 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

